

LA CONVENTION COLLECTIVE DU 31 OCTOBRE 1951

Objectifs

Permettre aux participants de connaître les principes de base de la convention collective du 31 octobre 1951.

Programme

■ L'environnement de la convention collective du 31 octobre 1951

- CCN51 et branche du secteur sanitaire, social et médico-social à but non lucratif
- Les modalités d'application d'une convention collective : application obligatoire ou volontaire, totale ou partielle, principe d'unicité du statut collectif
- L'évolution de la CCN51 : de la dénonciation au rétablissement du socle conventionnel

Le droit syndical

■ Le contrat de travail

- Le recrutement et l'embauche
- Les conditions de forme du contrat : temps plein, temps partiel et CDD
- La période d'essai

■ La rémunération

- Structure du salaire,
- Primes et indemnités,
- Promotion, changement de catégorie temporaire.

■ La durée du travail et l'aménagement du temps de travail

■ Les congés et jours fériés

- Les congés payés
- Les congés d'ancienneté
- Les congés pour événements familiaux
- Les jours fériés
- Les congés trimestriels
- Le congé pour enfant malade

■ La discipline

■ La rupture du contrat de travail

- Le licenciement
- La démission
- Le départ volontaire à la retraite
- La rupture conventionnelle

Les supports seront adressés par voie électronique

Durée

1 jour

Intervenant

Avocat du Cabinet Ad Legis, spécialisé en droit social.

Public(s) et prérequis

Directeur d'établissement,
Gestionnaire, DRH,
Responsable ressources
humaines, Comptable

Nombre de participants

5 à 15

Méthodes pédagogiques

Le formateur fera appel à un ensemble de techniques pédagogiques, permettant une alternance d'apports théoriques et de cas pratiques afin d'acquérir un ensemble de connaissances conformes aux objectifs pédagogiques.

Evaluation des acquis

Mises en situation, cas pratiques, exercices...

Une fiche d'évaluation sera remise aux stagiaires afin qu'ils puissent évaluer le contenu pédagogique et la méthode employée.

Une attestation de stage sera établie pour chaque participant à l'issue de la formation.

Tarif :

Coût pédagogique : 280 €
Frais de repas : 17 €

Informations pratiques

Horaires : 9h30-12h30 et 13h30-16h30

Lieu : Siège social de l'URIOPSS Bretagne